



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الغذية والزراعة
للأمم المتحدة

COMITÉ FINANCIER

Cent quatre-vingt-cinquième session

22-26 mars 2021

Recommandations du Comité financier non encore appliquées – situation

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

M. David McSherry
Secrétaire, Comité financier
Tél.: +3906 5705 3719

Les documents peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org.

RÉSUMÉ

- Le présent document fait le point sur les recommandations formulées par le Comité lors de ses précédentes sessions et restant à appliquer.

SUITE QUE LE COMITÉ FINANCIER EST INVITÉ À DONNER

- Le Comité est invité à prendre note des informations communiquées dans le présent document.

Projet d'avis

- **Le Comité a pris note du document «Recommandations du Comité financier non encore appliquées – situation» et attend avec intérêt de recevoir une mise à jour du document à sa prochaine session ordinaire.**

Recommandation	Situation
SUIVI DE LA SITUATION FINANCIÈRE	
Rapport de la cent quatre-vingt-troisième session du Comité financier – document CL 165/11	
<p>Concernant le document <i>Comptes vérifiés – FAO 2019 et Réponse de la direction aux recommandations présentées dans le rapport du Commissaire aux comptes pour 2019</i>, le Comité a <u>recommandé</u> que, ces prochaines années, la Déclaration relative au contrôle interne contienne des informations sur le cadre stratégique en matière de gestion du risque et sur le renforcement du système d'obligation redditionnelle et de responsabilité, y compris l'alignement progressif des rôles, des responsabilités et des mécanismes de délégation de pouvoir et de responsabilisation – paragraphe 12.</p>	<p>Cette recommandation sera intégrée au processus de Déclaration relative au contrôle interne ces prochaines années et un rapport sera fait à ce sujet dans le cadre de la présentation des comptes annuels au Comité financier.</p>
QUESTIONS BUDGÉTAIRES	
Rapport de la cent soixante-quinzième session du Comité financier – document CL 161/4	
<p>Concernant le <i>Plan à moyen terme 2018-2021 (révisé) et le Programme de travail et budget 2020-2021</i>, le Comité a <u>demandé</u> au Secrétariat d'étudier dans quelle mesure il serait possible d'actualiser la méthode d'abattement pour délais de recrutement compte tenu des données les plus récentes relatives aux ressources humaines (paragraphe 21).</p>	<p>La méthode d'abattement pour délais de recrutement sera examinée lors de la préparation du <i>Programme de travail et budget 2022-2023</i>.</p>
RESSOURCES HUMAINES	
Rapport de la cent quatre-vingtième session du Comité financier – document CL 164/7	
<p>En ce qui concerne le document <i>Vérification du programme de mobilité du personnel par le Bureau de l'Inspecteur général</i>, le Comité:</p> <ul style="list-style-type: none"> • a <u>encouragé</u> la Direction à prendre dûment en considération les constatations et conclusions du rapport lorsqu'elle élaborera une nouvelle politique de mobilité du personnel qui réponde aux besoins spécifiques de la FAO; • a demandé à la Direction de mettre au point une méthode de suivi des incidences financières liées à la mobilité du personnel. <p>– paragraphe 27</p>	<p>L'élaboration d'un cadre de mobilité (plutôt qu'un programme obligatoire) fait partie intégrante du Plan d'action stratégique pour les ressources humaines et des rapports sur les progrès accomplis à ce sujet et sur d'autres points figurant dans le plan seront présentés au Comité financier dans le rapport annuel sur les ressources humaines.</p>

Recommandation	Situation
Rapport de la cent quatre-vingt-troisième session du Comité financier – document CL 165/11	
En ce qui concerne le <i>Plan d'action stratégique pour les ressources humaines</i> , le Comité a dit attendre avec intérêt de pouvoir examiner, à sa session de mars 2021, le nouveau rapport annuel sur les ressources humaines, qui présentera les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan d'action stratégique, les étapes franchies et les indicateurs de performance clés, ainsi qu'un ensemble normalisé et mis à jour de statistiques sur les effectifs (paragraphe 15).	Des informations seront présentées à la cent quatre-vingt-cinquième session du Comité financier, au titre du point 10, <i>Rapport annuel sur les ressources humaines</i> .
En ce qui concerne le document <i>Informations actualisées sur le processus de planification des mesures à prendre à l'issue de l'enquête de satisfaction menée auprès du personnel</i> , le Comité a <u>invité</u> la Direction à lui présenter, à sa session de mars 2021, les résultats du processus de planification des mesures à prendre (paragraphe 18).	Des informations actualisées seront présentées à la cent quatre-vingt-cinquième session du Comité financier, au titre du point 11, <i>Informations actualisées sur le processus de planification des mesures à prendre à l'issue de l'enquête de satisfaction menée auprès du personnel</i> .
CONTRÔLE	
Rapport de la cent quatre-vingtième session du Comité financier – document CL 164/7	
En ce qui concerne le document <i>Gestion des ressources humaines</i> , le Comité a <u>dit attendre avec intérêt</u> l'examen par le Comité de vérification du mandat du Fonctionnaire chargé des questions de déontologie, y compris la durée de ce mandat, et <u>a demandé</u> à la Direction de consulter le Comité de vérification au sujet du mandat de la nouvelle fonction de Médiateur (paragraphe 25).	Le Comité consultatif de contrôle a communiqué ses observations et ses contributions concernant le mandat du Fonctionnaire chargé des questions de déontologie. Le mandat du Bureau du Médiateur sera présenté au Comité consultatif de contrôle début 2021, pour examen.
Rapport de la cent quatre-vingt-troisième session du Comité financier – document CL 165/11	
Au sujet du document <i>Rapport intérimaire sur la suite donnée aux recommandations du Comité consultatif de contrôle de la FAO</i> , le Comité a <u>dit attendre avec intérêt</u> les nouvelles informations sur la suite donnée aux recommandations du Comité consultatif de contrôle sur la présentation du rapport annuel 2020 du Comité, qui seront communiquées au Comité financier à sa session de mars 2021 (paragraphe 24).	Des informations actualisées sur la suite donnée aux recommandations seront présentées à la cent quatre-vingt-cinquième session du Comité financier, au titre du point 12 de l'ordre du jour, <i>Comité consultatif de contrôle de la FAO – Rapport annuel 2020</i> .

Recommandation	Situation
AUTRES QUESTIONS	
Rapport de la cent soixante-dix-huitième session du Comité financier – document CL 163/5	
<p>Concernant le document <i>Recommandations du Comité financier non encore appliquées – situation</i>, le Comité a <u>rappelé</u> qu’il avait précédemment demandé que le Fonctionnaire chargé des questions de déontologie lui présente des rapports sur ses activités et a <u>émis le souhait</u> que cette pratique reprenne après la nomination du nouveau Fonctionnaire chargé des questions de déontologie (paragraphe 30).</p>	<p>La présentation de rapports annuels sur les activités du Fonctionnaire chargé des questions de déontologie reprendra après la nomination du nouveau fonctionnaire à ce poste. Le premier rapport sera présenté à la cent quatre-vingt-cinquième session du Comité financier, au titre du point 14, <i>Rapport annuel du Bureau de la déontologie – 2020</i>.</p>
Rapport de la cent quatre-vingtième session du Comité financier – document CL 164/7	
<p>Concernant le document <i>Recommandations du Comité financier non encore appliquées – situation</i>, le Comité a déclaré attendre avec intérêt de recevoir une version actualisée du document à sa prochaine session ordinaire (paragraphe 29).</p>	<p>Une version actualisée du document sera présentée lors de la cent quatre-vingt-cinquième session du Comité financier, au titre du point 15 de l’ordre du jour, <i>Recommandations du Comité financier non encore appliquées – situation</i>.</p>